

Le modèle capitalist(ique) allemand en question

Non seulement la crise sanitaire a rompu la ligne politique d'austérité allemande et ouvert à un plus grand interventionnisme de l'État par rapport à « l'économie sociale de marché », jusque-là préconisée (aujourd'hui plutôt dénommée « pensée ordolibérale »), mais elle a dévoilé d'autres faiblesses ou anomalies de son fonctionnement macro-économique. Jusqu'à là, le modèle capitaliste préféré des Allemands restait l'entreprise de taille moyenne non cotée, ou le grand groupe dont le capital est détenu majoritairement par une famille, censée exercer un management stable. « Il y a dans l'économie allemande une méfiance traditionnelle vis-à-vis des marchés financiers », explique Jan Pieter Krahn, expert des crises financières à l'université de Francfort. « Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, la Bourse allemande est peu développée, nos entreprises se financent le plus souvent par leurs banques. C'est ce qui explique pourquoi les autorités de contrôle des marchés sont relativement faibles. » L'affaire Wirecard sur le défaut de contrôle a en effet produit une césure. La frustration liée au scandale est d'autant plus grande que l'Allemagne produit bien des innovations de rupture, mais qui trouvent souvent un financement efficace... en dehors de la Bourse allemande. C'est le cas de BioNTech, un succès de la biotechnologie allemande, qui a réussi à sortir en quelques mois le premier vaccin contre le SARS-CoV2, à base d'une technologie révolutionnaire, l'ARN messager, procédé dont elle n'est pourtant pas à l'origine (cf. *infra*). Quant aux essais cliniques du vaccin, ils ont été menés par le groupe pharmaceutique américain Pfizer, avec qui les bénéfices sont partagés. « C'est une invention qui a profité des fonds publics dédiés à la recherche fondamentale allemande, mais dont les retombées financières profitent en grande partie aux Américains. Du point de vue macroéconomique, c'est absurde », déplore Siegfried Bialojan, spécialiste des biotechnologies au cabinet EY, en Allemagne (*Le Monde*, le 26 janvier). Si Berlin peut agir ainsi, à rebours de ses convictions traditionnelles, c'est aussi que la pression pour plus d'interventionnisme vient des milieux économiques eux-mêmes. Le BDI, la grande fédération industrielle allemande, a publié dès janvier 2019 une prise de position décisive sur la Chine. Il y qualifie pour la première fois le géant asiatique de « concurrent systémique » et appelle à renforcer la « souveraineté technologique » européenne face aux plates-formes américaines et chinoises (*ibid.*). « En Allemagne, si vous êtes une entreprise de taille moyenne, que vous réalisez un chiffre d'affaires entre 50 et 100 millions d'euros par an et que vous n'êtes pas coté en Bourse, il est très difficile de trouver des sources de financement privées », explique au journal *Le Monde* un porte-parole de la Deutsche Bank. « Si nous trouvons le moyen en Allemagne de transformer les conditions d'investissement de sorte que ces entreprises aient un meilleur accès au capital-risque privé, nous aurons fait un grand pas en avant. » La banque a constaté pendant la pandémie que le système adopté par l'État pour soutenir ses

entreprises pouvait facilement être étendu au financement des technologies d'avenir. Bref, l'Allemagne découvre les vertus capitalistes du marché financier. [Une pierre dans le jardin de ceux qui ne parlent qu'en termes « d'économie réelle ». Avec cette nouvelle direction vers une politique industrielle, l'Allemagne démontre que la vieille distinction des années 1980-90 (cf. les thèses défendues par Albert puis Boyer) opposant le modèle capitaliste anglo-américain financiarisé et de court-terme d'un côté et le modèle allemand d'économie sociale de marché, industriel et de long-terme de l'autre est aujourd'hui remise en question par le procès de totalisation du capital, NDLR].

L'anti-modèle français. À partir d'un petit historique de l'industrie pharmaceutique.

En France, la souveraineté nationale en matière de médicaments s'est effritée dès les années 1950. Ce recul s'explique par les caractéristiques de l'industrie pharmaceutique dans l'Hexagone et par une politique publique réduite au contrôle des prix et à la surveillance sanitaire, sans réelle ambition industrielle. À la différence des firmes pharmaceutiques britanniques, allemandes et nord-américaines, les entreprises françaises étaient éloignées de la recherche académique ¹ et surtout, la relation avec les laboratoires universitaires dépendait plus de relations interpersonnelles que d'un modèle d'organisation. Dès 1945, l'État a bien tenté un rapprochement forcé entre Institut Pasteur, CNRS et entreprises pharmaceutiques pour organiser la production d'antibiotiques et se défaire de l'emprise américaine, mais sans succès. Dans les années 1950, les capacités de recherche et développement (R-D) des laboratoires français sont en situation d'infériorité. Des années 1950 jusqu'aux années 1980, les différents gouvernements privilégient le contrôle du prix des médicaments pour ne pas accroître davantage les charges de l'Assurance maladie. Faute de ressources propres, les entreprises françaises ne peuvent pas investir dans la R-D : elles préfèrent développer des copies et négocier des licences d'exploitation avec des laboratoires étrangers. Enfin, les procédures d'autorisation de mise sur le marché ne prennent guère en compte la dimension innovante des nouveaux produits puisqu'elles allongent le temps de mise sur le marché si on compare aux procédures des pays similaires. À partir des années 1980, l'industrie pharmaceutique s'internationalise pour répondre à la surenchère des moyens nécessaires à la R-D. La financiarisation du secteur et la création des premières sociétés de biotechnologie font émerger des firmes transnationales, et font disparaître, en deux décennies, les acteurs historiques français à l'occasion d'opérations de fusion/acquisition et d'alliances. Aujourd'hui, l'industrie pharmaceutique française est dominée par ces grands groupes transnationaux, auxquels il serait difficile d'imposer une ambition industrielle nationale. Certes, des incitations à localiser en France les activités de

recherche, comme le crédit d'impôt recherche ou la volonté de promouvoir la filière des médicaments issus des biotechnologies, témoignent d'une volonté de renforcer l'attractivité du secteur pour les investisseurs. Mais à l'échelle des géants de la pharmacie, ce sont surtout des opportunités à saisir, sans impact majeur sur leurs stratégies de développement. (Sophie Chauveau a été enseignante en histoire des sciences et des techniques, in *Le Monde*, le 8 février).

À l'origine, le secteur pharmaceutique est inclus dans l'industrie chimique avant que la tendance en vienne à un recentrage sur le cœur de métier pour l'éclosion de champions nationaux. C'est ainsi que le chimiste français Rhône-Poulenc fusionne en 1999 sa branche pharmacie avec celle du chimiste allemand Hoechst (qui a auparavant racheté le français Roussel-UCLAF) pour créer Aventis et que Sanofi, branche pharmacie d'Elf créée en 1973 et entrée en Bourse en 1980, achète Synthélabo, filiale pharmaceutique de L'Oréal, en 1999, puis Aventis en 2004. Le modèle économique de l'industrie pharmaceutique s'est transformé, passant d'un objectif de santé publique — mettre au point des médicaments soignant le plus grand nombre possible de maladies et de gens contrôlé par la Sécurité sociale — à des objectifs de rentabilisation financière des investissements incluant de gros dividendes aux actionnaires². De fait il s'est premièrement fait un tri entre les activités, des plus rémunératrices à celles qui le sont le moins - Sanofi est ainsi passé du diabète à l'oncologie et l'hématologie) et deuxièmement il s'agit d'axer le développement de la recherche là où la firme peut espérer les prix les plus élevés, à savoir aux États-Unis et en dehors d'un système tel celui de la Sécurité sociale à la française qui surveille à la fois le caractère innovant des produits et leur prix bas³. La finalité pour la grande entreprise devient la production des « blockbusters » (molécules dont le chiffre d'affaires dépasse le milliard d'euros). Ainsi, le principal actif du laboratoire pharmaceutique français, le Dupixent, a joué le rôle de locomotive dans les résultats financiers 2020 du groupe présentés vendredi. Les ventes de ce « blockbuster », un médicament utilisé dans le traitement de la dermatite et de l'asthme, sont en hausse de 74. Cette progression a largement contribué à l'essor du chiffre d'affaires, qui affiche un gain de 3,3 % à taux de changes constants. Les dépenses annuelles de R-D des firmes pharmaceutiques américaines ont augmenté de 7,4 % entre 2003 et 2007, puis de 8,9 % entre 2013 et 2017, alors qu'elles ont augmenté pour les firmes européennes que de 5,8 % et de 3 % respectivement sur les mêmes périodes. Les coûts en R-D sont par ailleurs grandissants parce qu'on est dans une période de transition technologique entre la chimie, la biologie et la génomique. Un médicament innovant sur deux est aujourd'hui issu des biotechnologies. C'est la qualité de la recherche fondamentale qui conditionne les chances de succès du processus d'innovation. Les grandes entreprises externalisent donc la recherche vers des start-ups spécialisées (car elles sont incapables de prendre des risques sur plusieurs projets à la fois), plus compétentes en biotechnologies (surtout que leur métier d'origine en

était très éloigné) avant de les racheter. Le gros de leurs dépenses est donc plus axé sur le marketing et le lobbying que sur la recherche fondamentale qu'elles abandonnent aux start-ups. C'est d'ailleurs le cas de Sanofi. Une complémentarité plus qu'une concurrence donc. Ces dernières, pour innover doivent utiliser le capital-risque pour leur financement [d'où une financiarisation de la production aux deux bouts de la chaîne : en amont de la production avec le capital fictif et en aval avec la course à l'actionnaire et à sa satisfaction pécuniaire, NDLR]. Ce capital-risque étant beaucoup plus développé en Amérique qu'en Europe ⁴, CQFD (cf. Nathalie Coutinet, enseignante en économie au Centre d'économie de l'Université Paris-Nord, in *Le Monde*, le 8 février).

Recherche et santé

- la France a été pionnière en génomique. De Jacques Monod, découvreur de l'ARN messenger, à Emmanuelle Charpentier en passant par Jean Dausset, la France dispose des trois Prix Nobel qui ont charpenté la recherche génomique mondiale. [On pourrait dire qu'il n'y a donc pas de « retard » dans la recherche fondamentale sauf que certains de ces chercheurs sont amenés à s'exiler pour trouver de bonnes conditions (cf. Charpentier), NDLR]. Mais les difficultés apparaissent au niveau de la recherche appliquée où la France se situe à la 32e position du classement Collaboration Université-Industrie en R-D de la Banque mondiale en 2016 lorsque la Suisse, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne occupent respectivement les 1re, 4e, 6e et 8e positions ⁵. Mais la situation serait en train d'évoluer avec la mise en place d'une politique publique (création d'une société d'accélération de transfert de technologie, SATT) qui permet de lier recherche universitaire et start-up. Ainsi, en 2019, l'INSERM était le premier déposant de brevets pharmaceutiques et le troisième en biotechnologie à l'Office européen des brevets. Le nombre de demandeurs de brevets français en biotechnologie a augmenté de 12 % entre 2018 et 2019. Mais cela n'empêche pas des manques flagrants liés à une désindustrialisation ; ainsi, l'entreprise française de biotech Yposkesi devrait être rachetée par un groupe coréen faute d'avoir trouvé un industriel français sur lequel s'appuyer.

- Toutefois, le Conseil d'analyse économique (CAE), une structure rattachée aux services du Premier ministre, a relevé qu'entre 2011 et 2018, les crédits publics alloués à la R-D en matière de médicament ont baissé de 28 %. Durant la même période, ils ont progressé de 11 % en Allemagne et de 16 % aux États-Unis et ceci dans un secteur où les coûts en R-D ont été multipliés par 3 depuis 2003. Aux États-Unis, 82 % du capital des biotechs viennent des fonds nationaux, contre 11 % en France.

- La stratégie du labo (Sanofi) en échec dans la lutte contre le Covid doit-elle être remise en

question ? Les vaccins ne représentent que 16 % du chiffre d'affaires et 18 % des bénéfices réalisés par le labo français. Son activité s'exerce également dans les produits de santé grand public ou dans les traitements de maladies chroniques comme le cholestérol ou le diabète. Or Sanofi doit composer avec la concurrence des autres labos et la politique de santé des États. L'augmentation des dépenses de santé, due notamment au vieillissement de la population, conduit les systèmes d'assurance maladie à être de plus en plus restrictifs dans les remboursements des soins (*Libération*, le 30 janvier). Un nouveau plan d'économies, de 2 milliards d'euros voit le premier laboratoire français arrêter la recherche sur le diabète et les maladies cardiovasculaires. Le tout alors que le chiffre d'affaires 2019 était encore en hausse, à 36,1 milliards pour des profits de 7,5 milliards. D'après les responsables CGC et CFDT les suppressions de postes prévus dans la R-D ne concernent pas la branche vaccin et sont indépendantes de l'échec sur le Covid. La CGT a une vision plus globale et parle d'un manque de connexion dans les divers secteurs qui ne se résume pas à une guerre des chiffres sur les transferts de compétence entre sites avec vases communicants. Pour finir, le groupe vient de céder la firme américaine Regeneron spécialisée dans les maladies de peau au Suisse Roche afin de se refinancer.

- Cruelle vérité ? Alors que beaucoup rejettent sur Astra-Zeneca ou les négociateurs européens le retard des livraisons de vaccin, les retards de production sont surtout la marque du sous-investissement dans les industries de santé en Europe ces vingt dernières années. La faible productivité d'Astra-Zeneca sur le continent contraste avec ses capacités en Inde, notamment. Pfizer et Moderna sont confrontés à la difficulté de produire à très grande échelle des vaccins à ARN messenger, une technologie pour laquelle les sites restent rares en Europe. Et qui en France souhaitait jusqu'alors accueillir de telles usines classées Seveso ? (*Les Échos*, le 3 février). « Le sujet est trop grave pour laisser les brevets aux mains d'intérêts privés », clament haut et fort plusieurs élus du Parti communiste, dont son secrétaire national, Fabien Roussel, qui réclame la « réquisition » des usines (*Le Monde*, le 9 février) (mais de quelles usines parle-t-il ? [NDLR]).

Une insuffisance dans la production donc, plus que dans la recherche où dans ce secteur ce sont plutôt les petites biotechs qui souffrent d'un soutien moins important qu'en Allemagne, par exemple, mais cela n'empêche pas une centaine de solutions contre le Covid d'être en cours actuellement en France, mais à partir d'une autre technique que celle de l'ARN pour des vaccins de seconde génération qui devraient être plus résistants aux variants (*Les Échos*, le 4 février). Le fonds d'investissement Bio Discovery a multiplié par 25 ses investissements en Europe dans un secteur pourtant très risqué où, d'après les spécialistes, seul un projet sur 10 est couronné de succès (ce qui justifierait, pour les investisseurs, le niveau élevé exigé de retour sur investissement (15 % au lieu des 5 % en moyenne dans d'autres secteurs).

Crise sanitaire, science et décision politique

Pour Antoine Vauchez ⁶, in *Le Monde*, le 1^{er} février), affectant l'ensemble des domaines de l'action publique et la totalité des administrations, la crise due à l'épidémie de Covid -19 met à l'épreuve la capacité de l'État à être le lieu où se construit une réponse unitaire, légitime et efficace au croisement d'enjeux sanitaires, économiques, scientifiques, logistiques, sociaux, culturels, éducatifs, etc. La tâche, difficile en soi, l'est plus encore dans un contexte où les services publics (santé, éducation, recherche) sont fortement affaiblis par des années de politiques de réduction des coûts. Mais elle est rendue plus ardue encore par le fait que l'État s'est considérablement complexifié sous l'effet d'un mouvement d'« agencification » de l'action publique, qui a conduit à multiplier les îlots bureaucratiques autonomes (Santé publique France, Haute Autorité de santé, Anses, ANSM...), augmentant d'autant les coûts de coordination de l'action publique. Dans un contexte où les gouvernements peinent à trouver une prise sur des États dont ils sont censés être les animateurs, la politique macroniste s'appuie sur le court-circuitage (ou la mise sous pression) des espaces de coordination, d'évaluation et de contrôle de l'État. Elle trouve sa source dans l'éthos anti-bureaucratique aujourd'hui propre aux fractions les plus néolibérales des grands corps de hauts fonctionnaires, qui voient dans les administrations elles-mêmes un frein et un problème potentiels pour la conduite de l'action publique. [ici Vauchez va plus vite que la musique car cet « éthos anti-bureaucratique » se heurte constamment... au bureaucratisme hérité de la forme nation et jacobine de l'État comme on peut le voir dans le pouvoir pris par les ARS ; un pouvoir dénoncé justement par des personnes classées parmi les « conservateurs » comme on peut le lire dans *Le Monde* du 9 janvier avec l'article de Chantal et Jean-Philippe Delsol, NDLR] et elle se développe dans une politique législative placée sous le sceau de l'efficacité « quoi qu'il en coûte » : le développement massif des ordonnances, le recours de plus en plus fréquent aux cabinets de conseil privés pour échafauder les projets gouvernementaux, l'usage quasi systématique de la procédure accélérée au Parlement et des réformes qui, au nom des « lenteurs » et des « immobilismes » de l'État, multiplient les procédures dérogatoires ou accélérées. Une voie qui fait porte-voix quand elle est répercutée à longueur de colonnes dans des journaux comme *Le Figaro* ou *Les Échos*.

Le pilotage gouvernemental de la crise du Covid -19 s'inscrit, au risque du tête-à-queue, dans ce sillage, qui voit toutes les agences et comités précisément créés au nom de l'efficacité de l'action publique aujourd'hui court-circuités par de nouvelles structures au service d'un gouvernement de crise : le conseil scientifique, créé le 11 mars 2020, le comité analyse, recherche et expertise (CARE), formé le 24 mars 2020, ou encore le conseil vaccinal des 35 citoyens tirés au sort, et le conseil de défense, désormais érigé en conseil des ministres bis. D'où, aussi, le déploiement des cabinets de conseil tout au long de la chaîne de la

décision publique – depuis la cellule interministérielle de tests à la *task force* sur les vaccins et autres « unités Covid-19 » dont se sont dotés les ministères –, s’insérant ainsi au plus près de ce qui est traditionnellement compris comme le cœur de l’action de l’État et du travail gouvernemental : le pilotage stratégique, le *benchmark* (« comparaison ») international, la construction des systèmes d’information, la capacité logistique, le suivi de la qualité et de la rapidité d’exécution, etc.

Cette stratégie du court-circuit a cependant un coût, des biais et des effets pervers. D’abord, parce qu’au nom de la construction d’une capacité à gouverner à distance, c’est une nouvelle strate d’opérateurs publics et privés qui vient s’intercaler entre les ministères et les professionnels des services publics – générant chevauchements de compétence et incertitudes quant aux rôles et responsabilités de chacun dont les commissions d’enquête des deux assemblées ont pointé les effets déstabilisants tout au long de la chaîne de la décision publique. Elle contribue ensuite – et ce n’est pas le moindre des paradoxes – à faire advenir ce qu’elle critique, à savoir l’incapacité des structures et des agents de l’État à être le lieu de construction d’une stratégie, d’une expertise et d’une efficacité logistique. Ce qui n’est du reste pas propre à la France, puisque c’est l’ensemble des États occidentaux (États-Unis et Royaume-Uni en tête) qui sont semblablement marqués par une dépendance croissante à l’égard de multinationales du conseil qui, à l’image de McKinsey, ont acquis une expertise internationale et intersectorielle de la gestion de la crise du Covid -19 et se sont imposées dans un rôle de conseil aux dirigeants politiques qu’aurait pu jouer, en d’autres temps, une organisation publique internationale telle que l’Organisation mondiale de la santé.

Enfin, le face-à-face qui se construit avec les cabinets de conseil double la clôture des cercles dirigeants et leur coupure à l’égard des acteurs de terrain (personnels soignants, maires, enseignants, etc.). Ce n’est pas seulement que les dirigeants des cabinets de conseil sont eux-mêmes souvent issus des mêmes grands corps ou cabinets ministériels, mais c’est surtout qu’ils sont obnubilés par la vision technocratique et centralisée construite sur la valorisation de la tâche noble d’un « pilotage stratégique », à distance et vertical. Aux dépens de la concertation avec les usagers (réduits à la figure managériale de l’« acceptabilité sociale » comme on peut encore le voir avec aujourd’hui avec la gestion de la décision ou de la non-décision d’un possible troisième confinement), les professionnels des services publics et les élus locaux, dont on a pu voir le désarroi et le sentiment d’inutilité à chacune des différentes phases-clés de la gestion de crise (Antoine Vauchez, *ibid.*).

– La bataille des agences est aussi un signe de ce mille-feuille technocratique qui a fait polémique autour de la deuxième dose de vaccin : la Haute autorité de la santé (HAS), dans

son avis du 23 janvier, dans le prolongement des avis de Santé publique France (SPF), préconise « le report de la deuxième dose à six semaines, pour les deux vaccins à ARN, afin d'accélérer l'administration de la première dose aux personnes les plus vulnérables, dans l'ordre de priorité préalablement établi par la HAS ». En effet, dans un contexte où le nombre de doses est limité, l'option de retarder de vingt et un à quarante-deux jours pourrait permettre en France, selon la HAS, la vaccination de 700 000 personnes supplémentaires de plus de 75 ans en un mois, au rythme de 100 000 doses/jour. Mais malgré ces avis, malgré le choix de nos voisins, le ministre de la Santé a annoncé, lors d'une conférence de presse le 26 janvier, la décision de ne pas suivre les recommandations de ces agences. Les positions du comité vaccin et du conseil scientifique semblent avoir pesé en ce sens. Alors que les arguments de la HAS en faveur de l'allongement du délai entre les doses sont exposés dans un avis public, les arguments contre cet allongement ne sont, eux, pas exposés. « Je fais le choix de la sécurité », a indiqué Olivier Véran. Est-ce à dire que nos trois agences sanitaires nationales sont exagérément portées à la témérité ? Les pouvoirs publics ont sans cesse appelé à la transparence, tout en donnant à chaque occasion les preuves de l'opacité croissante des processus de décision (cf. François Bourdillon ancien directeur général de SPF, in *Le Monde*, le 1^{er} février).

- Dans le relevé précédent, nous avons parlé du rôle des 4 cabinets privés américains dans la logistique de gestion de crise et particulièrement de Mc Kinsey (« la firme ») et le Mag du journal *Le Monde* du 6 février présente une étude sur le sujet. Mais on retrouve les mêmes pratiques avec les partenariats entre Bpifrance et Amazon. Le thème de la souveraineté est au cœur des liens entre la structure publique et l'américain. Pour la sénatrice UDI de l'Orne Nathalie Goulet, « l'État est un peu schizophrène ; d'un côté, il aide massivement les entreprises françaises à surmonter la crise liée au Covid19 et de l'autre, il fait appel à Amazon pour stocker des données sensibles de sociétés et pour les former à la numérisation » (*Le Monde*, le 8 février). Le message envoyé par Bpifrance est doublement problématique : il sous-entend que la solution et la compétence numérique seraient celles d'Amazon, et que la numérisation des commerces et des TPE-PME passerait par les marketplaces américaines », avait déjà dénoncé, dans une tribune au *Journal du dimanche*, parue fin 2020, Pierre Bonis, le directeur général de l'association des noms de domaines Internet français Afnic (*ibid.*)

Interlude

- *Just a joke* : les choix de Trump enfin reconnus (sans trop de bruit toutefois) à leur juste valeur ! L'Allemagne va devenir le premier pays européen à utiliser le traitement expérimental à base d'anticorps monoclonaux administré début octobre à Donald Trump, a

annoncé dimanche le ministre de la Santé, Jens Spahn. Le gouvernement a acheté 200 000 doses pour 400 millions d'euros de ce sérum, qui fonctionne comme une « vaccination passive », sans solliciter le système immunitaire, et bloque la pointe du virus lui permettant de s'attacher aux cellules humaines. Cela pourrait aider des malades à haut risque à éviter une évolution plus grave (*Les Échos*, le 25 janvier).

- Du *Figaro* (28 janvier), ce constat : « Les Français approuvent l'idée d'un troisième confinement, mais pas les restrictions qui vont avec. » Des deux nouvelles laquelle est *fake* ?

- Olivier Véran, le ministre de la Santé, déclare, à propos de l'éventualité d'un nouveau confinement (le *Journal du dimanche* 31 janvier) : « Le danger auquel nous faisons face est possible, voire probable ». C'est connu que gouverner c'est prévoir !

Les États-Unis et « L'argent hélicoptère »

2000 \$ par américain en 2021 : avec Biden la manne dépasse largement les 600 \$ sous Trump (Ioanna Marinescu, enseignante d'économie à l'université de Pennsylvanie, *Libération* le 26 janvier). Le choix d'urgence de la nouvelle administration a donc revêtu l'aspect d'une forme particulière d'argent « hélicoptère » pour... les 90 % des moins riches. [On a là une réponse du pouvoir aussi inconséquente que la position qui, au début des années 2000, énonçait que s'attaquer aux 10 % des plus riches constituait la voie de sortie du capitalisme. Dans les deux cas, nous sommes dans un anticapitalisme de pacotille ; mais si certains peuvent croire que s'attaquer aux 10 % les plus riches peut changer quelque chose qui croira qu'il y a 90 % de pauvres ? Biden a semble-t-il le sens de l'ouverture au risque de nous donner une nouvelle version inversée de la « Grande Société » de Johnson, tout le monde classes moyennes du haut devenant classes moyennes du bas. Eh bien non, il y a bien une accentuation des inégalités de salaires. Aujourd'hui les bas salaires sont considérés par le patronat ou l'administration comme tellement élevés en regard de leur productivité qu'ils sont perçus comme des coûts insurmontables économiquement au moins dans les pays où les charges sociales sont élevées, particulièrement pour les PME qui sont pourtant les premières pourvoyeuses d'emplois. Mais même dans ceux où ce n'est pas le cas comme aux États-Unis, la tendance n'est pas à cette augmentation, mais à la lutte contre le chômage par le développement des petits boulots. Si bien qu'on assiste à des transferts d'entreprises vers les États où les salaires sont les plus faibles parce que sans tradition industrielle ni syndicale. D'où une distorsion entre salaires suivant les régions qui vient se rajouter aux autres inégalités, une croissance générale de celles-ci et plusieurs niveaux de marché du travail suivant la plus ou moins grande régulation en place, NDLR].

Biden et ses conseillers en sont quand même conscients puisque leur second projet vise à porter le salaire minimum fédéral à 15 euros (équivalent \$) car à l'heure actuelle, il est tombé à un niveau si bas : 7,25, qu'il ne concerne plus réellement que 2 M de salariés alors que possiblement il pourrait concerner 20 M de personnes avec le nouveau taux horaire (en référence, il faut savoir que le salaire minimum moyen actuel est à 11,80). Il a pour ambition de protéger les nouveaux salariés des nouvelles régions sans tradition ouvrière ni syndicale, aujourd'hui grosses pourvoyeuses de « travailleurs pauvres » ⁷ (*Les Échos*, le 26 janvier). Pour, l'économiste Larry Summers, ancien de l'administration Obama il a l'espoir d'une présentation, ces prochaines semaines, d'un grand plan d'investissement dans les infrastructures par la Maison-Blanche. « Je pourrais soutenir un montant plus élevé pour une relance. Mais une partie substantielle du programme devrait être consacrée à la promotion d'une croissance économique durable et inclusive pour la décennie et au-delà, et non simplement au soutien des revenus cette année et la prochaine » (*Les Échos*, le 9 février)

La dette encore

- Si la dette ne doit pas être remboursée à court terme et qu'actuellement les pays riches s'endettent à des taux qui n'alourdiront pas notre la d'intérêt, pourquoi se battre pour obtenir de la BCE qu'elle tire un trait sur les titres d'État qu'elle détient ? (cf. Anton Brender, in *Les Échos*, le 4 février et une tribune publiée dans *Le Monde*, le vendredi 5 février, par 150 économistes qui prône une solution radicale : l'annulation de 2 500 milliards d'euros de créances.). Pour lui, il vaudrait mieux profiter de la situation (la crise sanitaire qui a activé la « clause de sauvegarde ») pour ne plus retourner aux accords de Maastricht quant aux limites de politique budgétaire et d'endettement public qui sont des perspectives du passé et dépassées. Bien sûr cette position d'économiste ne peut être défendue par Christine Lagarde, la présidente de la Banque centrale européenne (BCE) pour qui l'annulation de la dette Covid -19 est « *in envisageable* » et serait « *une violation du traité européen qui interdit strictement le financement monétaire des États* », a-t-elle souligné, dans le *Journal du dimanche* du 7 février où elle rappelle les principes du traité de Lisbonne sur l'indépendance de la BCE vis-à-vis des États membres. « *Cette règle constitue l'un des piliers fondamentaux de l'euro*, a expliqué Christine Lagarde dans l'hebdomadaire français. « *Si l'énergie dépensée à réclamer une annulation de la dette par la BCE était consacrée à un débat sur l'utilisation de cette dette, ce serait beaucoup plus utile ! À quoi sera affectée la dépense publique ? Sur quels secteurs d'avenir investir ? Voilà le sujet essentiel aujourd'hui.* » Une position reprise à son compte telle quelle par J. Quatremer le correspondant de *Libération* à Bruxelles, le 8 février où il parle de « *débat lunaire* » à propos de celui autour de la dette. Mais pour les économistes de la tribune du 5 février, « *L'Europe ne peut plus se permettre d'être systématiquement bloquée par ses propres règles* ».

- « Lunaire » ou pas le débat bat son plein y compris parmi les responsables ou ex-responsables des grands organismes internationaux. Ainsi, pour Olivier Blanchard, ancien économiste en chef du FMI : « S'engager à arrêter inconditionnellement les déficits en 2022 serait une erreur. Le danger c'est que l'on refasse ce qu'on a fait en 2010-2011, à savoir essayer de réduire tout de suite la dette. Mais la plupart des gouvernements ont appris leur leçon, le ratio de dette publique rapporté au PIB n'a en tout cas aucun sens. Je le pensais déjà avant la crise, et le critère européen du seuil d'endettement de 60 % du PIB est parfaitement inopérant. Avoir une dette à 60 % avec un taux d'intérêt à 10 % est une politique dangereuse, avoir la même dette avec un taux de 0 % ne pose aucun problème. Ce qui compte c'est la charge d'intérêts, donc le produit du niveau de dette et des taux d'intérêt. Dans la situation actuelle, la dette a augmenté, mais les charges d'intérêts ont baissé. L'endettement est donc parfaitement soutenable. Historiquement, la diminution du poids de la dette publique est venue plus de l'inflation que de la croissance réelle. Mais il n'y a pas besoin de hausses d'impôts à partir du moment où le taux d'intérêt sur la dette reste inférieur au taux de croissance de l'économie. Le poids de la dette diminuera lentement certes, mais il baissera (*Les Échos*, le 27 janvier).

Pour entrer dans le mécanisme plus technique de la dette de l'État, il faut savoir que celui-ci pratique deux types d'emprunts : des emprunts à long terme sur une période de deux à cinquante ans : les obligations assimilables au Trésor (OAT) ⁸. Et pour boucher les trous imprévus, ou encore faire face aux urgences, il est fait appel aux bons du Trésor à taux fixe (BTF). Des financements à court terme qui doivent être remboursés en un an maximum. Ce sont justement ces emprunts à court terme qui ont explosé depuis le début de la crise sanitaire ⁹. Ils ont été multipliés par cinq. Pour le moment à l'agence France Trésor qui gère tout cela la solution privilégiée est celle du « cantonnement » de la dette qui aboutit à isoler la dette spécifique due à ce choc « extérieur » conjoncturel, de la dette structurelle et donc de différencier aussi les modes de remboursement.

Pour les « économistes atterrés » la dette publique est soutenable contrairement aux arguments gouvernementaux ou du directeur de la Banque de France qui disent que c'est engager les générations futures et qu'il faut donc faire des réformes d'austérité et reprendre la réforme des retraites (cf. les déclarations récentes de Le Maire). En effet, pour l'économiste atterré Eric Berr, enseignant à l'université de Bordeaux (*Libération* le 1^{er} février) : « L'État français, hors périodes de récession sévère, enregistre un excédent budgétaire si l'on enlève les dépenses d'investissement. L'État s'endette donc pour investir, pour préparer l'avenir, pas pour faire n'importe quoi ! » De plus les taux zéro actuels permettent de cibler ces investissements d'abord dans les secteurs dont les manques ont été rendus visibles par la crise sanitaire (hôpitaux, secteur de la recherche) ensuite pour des politiques de transition

énergétique et écologique. Berr remet en valeur les politiques de relance par la demande avec le rôle fondamental de l'investissement public et son effet « multiplicateur ¹⁰ ». Mais même pour le directeur de l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Xavier Ragot : « Non, on ne s'endette pas auprès des générations futures », avance-t-il : « On s'endette auprès des générations actuelles, mais on rembourse aux générations futures à qui on paiera les taux d'intérêt. » Pour les générations futures, l'enjeu serait donc celui de la redistribution puisque certains recevront les intérêts de la dette et d'autres acquitteront des impôts pour les payer » (*Les Échos*, le 2 février).

« La vision des économistes néolibéraux est que la dette publique doit être gérée comme celle d'un ménage ou d'une entreprise. Or les deux n'ont rien à voir car l'État, lui, a une durée de vie infinie. S'il emprunte 100 euros à dix ans à 2 %, il va payer 2 euros d'intérêt tous les ans pendant dix ans. Et à la fin des dix ans, il doit rembourser 100. Mais s'il ne les a pas, il peut réemprunter 100 pour rembourser cette première somme, avec un nouveau taux d'intérêt. C'est cela, « faire rouler » sa dette. Jamais l'État ne remboursera l'intégralité de sa dette, alors qu'un ménage doit le faire. L'État doit seulement être en mesure de payer les intérêts de sa dette afin de garder la confiance de ses créanciers » Kerr, *ibid.*). Le problème est donc plutôt aujourd'hui, celui de la dette privée qui peut déboucher sur un multiplicateur, mais négatif cette fois.

Banque centrale et intervention macro-économique

Les banques centrales des pays de l'OCDE veulent de plus en plus sortir de leur rôle traditionnel (assurer la stabilité des prix) pour intervenir sur l'économie réelle [laissons dire ici l'économiste P. Artus, *Les Échos*, le 28 janvier qui pense qu'il y a une « économie irréaliste, sous-entendu la finance par rapport à l'économie réelle ¹¹ », NDLR]. Il s'agit d'abord d'une influence macroéconomique : réduction du chômage et réduction de l'inflation. La Réserve fédérale américaine a clairement annoncé qu'elle voulait amener le taux de chômage à un niveau très bas pour réduire les inégalités, en particulier en réduisant le taux de chômage des minorités (noirs, hispaniques). Elle utilise pour cela ce qu'on a appelé la politique de la surchauffe : soutenir la demande alors que le taux de chômage est déjà très bas pour amener de nouvelles personnes sur le marché du travail, pour pousser les entreprises à devenir plus efficaces, puisqu'il faut qu'elles produisent davantage pour satisfaire la demande alors que le marché du travail est déjà tendu. Cette politique a clairement été mise en place, avec succès, aux États-Unis depuis 2016. Nous l'avons déjà souligné dans le relevé précédent tout ceci pose d'abord un problème institutionnel et politique dans un régime démocratique. Les choix d'investissement public, de soutien à certains secteurs d'activité ou à certains types d'investissements (comme ceux dans la transition énergétique) doivent être

faits par le Parlement, pas par la banque centrale. Soit la banque centrale fait des choix qui ne sont pas validés par les Parlements, et il y a problème de démocratie, « dictature » de la banque centrale ; soit la banque centrale suit les injonctions du Parlement, et elle perd son indépendance. Il se pose ensuite la question de l'utilité de l'intervention de la banque centrale. Si des investissements publics ou privés sont rentables, efficaces, ils peuvent être sans danger financés par la dette publique, puisque la rentabilité des investissements est supérieure au coût de la dette. On ne voit pas alors pourquoi il faudrait un financement monétaire de ces investissements par la BCE, ni le maintien de taux d'intérêt anormalement bas. Le cas le plus intéressant est alors celui d'investissements générant de fortes externalités positives et dont la rentabilité économique est faible. Il s'agit par exemple d'investissements dans la transition énergétique. Il est alors légitime que la banque centrale contribue à l'intermédiation des externalités, par exemple, en refinançant à ces conditions privilégiées les créances (obligations, crédits) qui correspondent à ces investissements. Il faut ensuite regarder la question de la disponibilité de l'épargne pour financer les investissements nécessaires. Les États-Unis, par exemple, ont une insuffisance notoire d'épargne. Si la banque centrale met en place un programme d'« helicopter money » (création monétaire qui finance des dépenses des ménages ou des entreprises) pour financer des investissements supplémentaires, ce qui est parfois réclamé, il y aura hausse de l'investissement sans hausse correspondante de l'épargne. D'où déséquilibre extérieur, accumulation de dette extérieure, et risque de crise de balance des paiements, de l'endettement extérieur : la création monétaire allouée au financement d'un investissement ne résout pas le problème d'insuffisance d'épargne. [ce n'est pas le cas de pays à forte épargne comme l'Allemagne, ce qui explique d'ailleurs ses réserves sur l'intervention de la BCE en ce domaine, NDLR]

France, mondialisation et... désindustrialisation ?

- Un rapport à relativiser, car si les chiffres du commerce extérieur montrent un déficit grandissant, la France est parmi les grands pays européens celui dont les entreprises industrielles ont le niveau le plus élevé d'emplois à l'étranger rapporté aux emplois industriels domestiques », écrit le député Thierry Michels, dans un rapport sur la politique industrielle publié la semaine dernière. Les ventes des filiales étrangères des groupes industriels français pèsent deux fois plus que nos exportations industrielles, alors que ce ratio est de moins de 1 pour l'Allemagne et l'Italie.

- Dans le même ordre d'idée, en 2019, le flux des investissements directs français à l'étranger des frontières était de 34,5 milliards d'euros, contre 30,2 milliards pour les capitaux étrangers arrivés dans notre pays, selon la Banque de France.

- Nous avons vu dans le relevé XVI que les investissements s'étaient plutôt maintenus à un niveau correct pendant la crise sanitaire (toutefois encore en cours) si on compare avec la crise financière de 2008. Il n'en est pas de même pour les investissements directs à l'étranger (IDE) qui ont chuté de plus de 40 % par rapport à 2019 (*Les Échos*, le 26 janvier). L'Inde (+13 %) surtout dans le numérique et la Chine (+4) restent positives.

- Quant aux mesures de protection de Carrefour par rapport à son possible acquéreur canadien Couche-tard elles ne sont pas une exception française. Ainsi, si ni le Royaume-Uni ni les Pays-Bas ne disposent à l'heure actuelle d'un tel régime de contrôle, de telles restrictions sont également présentes dans les réglementations de plusieurs grands pays européens, en Allemagne, en Italie et en Espagne où le cadre légal qui fait référence respectivement à l'approvisionnement alimentaire, la filière d'approvisionnement agroalimentaire et la sécurité alimentaire, est suffisamment large pour imposer une autorisation préalable (*Les Échos*, le 2 février).

Covid et pauvreté globale : un retournement historique

À l'horizon 2030, la visée, établie par l'ONU en tant que premier des objectifs du développement durable (ODD), consistait à mettre fin aux formes extrêmes de pauvreté dans le monde. L'optimisme prévalait depuis une vingtaine d'années. La pauvreté régressait (1,7 milliard d'individus en 1997, moins de 650 millions projetés en 2019). L'épidémie de coronavirus et ses conséquences économiques changent la donne. Selon les estimations de la Banque mondiale, plus de 100 millions de personnes seraient venues, en 2020, grossir les rangs de cette extrême pauvreté. Mais ce pourrait être jusqu'à un demi-milliard selon des approches alternatives de la pauvreté, mesurée en conditions de vie. Les observations sortent renforcées lorsque d'autres indicateurs, tels l'indice de développement humain (IDH), qui agrègent les trois dimensions du niveau de vie, de l'état de santé et de l'éducation sont mobilisés. Cet IDH, pour la première fois depuis son établissement en 1990, baisse significativement en 2020. Les progrès du passé récent s'effacent. La crise du Covid-19 a assurément marqué un coup d'arrêt. Selon le contenu et l'intensité de la reprise économique, il s'agira de voir si cette crise n'aura alimenté qu'un à-coup ponctuel ou si, au contraire, elle aura enclenché un revirement intégral. Quant aux prévisions d'une quasi-éradication de la pauvreté à l'horizon 2030, elles ne sont plus à l'ordre du jour (*Les Échos*, le 9 février).

Notes de bas de page :

1. - Alors qu'aujourd'hui, les start-ups sont créées dans la proximité des centres universitaires de recherche fondamentale.[↩]
2. - Sanofi garantit un niveau moyen de versement de dividende stable sur plusieurs

années indépendamment de l'exercice en cours [Cette décision prise ex ante est aujourd'hui assez courante pour les grandes firmes et on peut dire qu'elle intègre la stratégie plus générale de ces firmes dominantes qui tendent aussi à calculer ex ante leur niveau de profit. D'autre part, nous l'avons déjà mentionné dans un autre relevé, il ne faut pas confondre cause et effet : la forte rémunération en dividendes en France n'est pas le fruit du triomphe de la « finance », mais au contraire un signe de sous-capitalisation des entreprises françaises que, du point de vue de la logique capitaliste il faut compenser. Une sous-capitalisation due à de nombreuses caractéristiques du capitalisme à la française : absence ou presque de retraite par capitalisation, mauvaise allocation de la petite épargne à travers le système de l'assurance-vie, frilosité longtemps entretenue des entreprises familiales vis-à-vis d'introduction en Bourse conduisant à terme à une perte de contrôle, etc. NDLR]. [↩]

3. – Pourtant la France a peu recours aux médicaments génériques puisqu'ils ne représentent en volume que 30 % du marché en France, tandis qu'ils représentent 81 % du marché allemand et 85 % du marché britannique.[↩]
4. – Or la production française de médicaments correspond pour 80 % à des produits à base chimique et à moins haute valeur ajoutée qu'il est aisé d'externaliser (Frédéric Bizard, enseignant d'économie à l'ESCP, Le Monde, le 8 février).[↩]
5. – Cf. Les notes du conseil d'analyse économique, no 62, janvier 2021 : Margaret Kylea et Anne Perrot « Innovation pharmaceutique : comment combler le retard français ? ». Ce retard est ancien car la tradition française est d'exceller dans la recherche pure, mais d'être restée longtemps sans contact avec l'industrie, au moins jusqu'en 1945 et le développement du secteur énergie atomique. Pour de plus amples développements sur ces points on peut se reporter à l'enquête sur la technopole de Grenoble in *L'université désintégrée ; la recherche au service du complexe militaro-industriel du groupe Grothendick*, Le Monde à l'envers, 2021.[↩]
6. – Antoine Vauchez est directeur de recherche CNRS au Centre européen de sociologie et de science politique (université Paris-I-Sorbonne-EHESS). Il a notamment écrit, avec Pierre France, « Sphère publique, intérêts privés. Enquête sur un grand brouillage » (Presses de Sciences Po, 2017).[↩]
7. – En 2021, plus de 20 États auront augmenté leur salaire minimum. Dernière à rejoindre le mouvement, la Floride a décidé par référendum en novembre 2020 de passer de 8,56 à 15 dollars d'ici à 2026. Les écarts territoriaux restent considérables : la rémunération minimale locale est au plus haut dans les riches régions démocrates San Francisco, 16,07 dollars, Seattle et New York (15 dollars), Californie (13 dollars) et au plus bas dans le Wyoming ou en Géorgie (5,15 dollars). Entre salaire minimal fédéral et local, c'est le plus élevé qui s'applique. Ainsi, une grande partie du chemin vers les

15 dollars a été de facto accomplie : au total, le salaire minimal « moyen » aux États-Unis était en 2019 de 11,80 dollars, selon l'économiste Ernie Tedeschi. Les entreprises ont bougé elles aussi : Amazon a augmenté sa rémunération à 15 dollars sous la pression politique et devant le manque de main-d'œuvre. La hausse toucherait 28 % des salariés d'Alabama, de Louisiane et d'Arkansas, 26 % en Floride ou dans le Montana, mais personne en Californie et 1,4 % seulement dans l'État de New York. Elle bénéficierait à 25 % des Noirs, 20 % des Hispaniques et 13 % des Blancs. Dans la restauration et l'hôtellerie, 40 % et 33 % des salariés en profiteraient, contre 3,7 % des employés du public et 10 % des salariés souvent syndiqués de l'industrie et de la construction. En termes réels, le salaire minimal fédéral n'a cessé de reculer : il fut d'abord laminé par l'inflation auquel s'ajouta la désyndicalisation des années 1980 qui réduisait le pouvoir de négociation des salariés. Ensuite, pour ne pas augmenter le coût du travail et lutter contre le chômage, les pouvoirs publics ont préféré instaurer des aides fiscales pour lutter contre la pauvreté. Tout cela dans le cadre de la remise en cause des politiques keynésiennes au profit des thèses monétaristes et libérales.[↔]

8. – France Trésor, chargée de placer la dette de l'État sur les marchés, a levé la semaine dernière 7 milliards d'euros (record battu) pour une nouvelle obligation à 50 ans.[↔]
9. – Et c'est là que se trouve le risque. En effet en période de taux bas il y a tout intérêt à emprunter sur le long terme s'il y a des acquéreurs ce qui semble le cas (on dira alors que la maturité de la dette est longue, car cela correspond à un allongement de la dette) or le Trésor public n'a pour le moment proposé cette opportunité qu'aux investisseurs institutionnels (grandes banques et assurances nationales).[↔]
10. – Théorisé par Keynes et appliqué pour sortir de la crise des années 1930. Pour le résumer, c'est l'idée qu'une variation d'une grandeur macro-économique (ici l'investissement public qui se substitue au manque d'investissement privé vu les anticipations plutôt négatives de celui-ci en période de crise comme à l'époque ou de forte incertitude comme aujourd'hui) produit une variation amplifiée d'une autre grandeur macro-économique (par exemple de revenu). Dans l'exemple le plus couramment utilisé, le multiplicateur est fonction de la propension à consommer des agents économiques et sa mise en action produit des ondes successives de dépenses. Par exemple si la propension à consommer est de 0,8 (0,2 étant la propension à épargner, le revenu étant = à 1), le multiplicateur, en bout de course sera de 5 suivant une progression géométrique de 0,8. Dans la première étape investir 100 produit une consommation de 80 ($100 \times 0,8$) qui pour d'autres agents sera un revenu ensuite dépensé pour 64 ($80 \times 0,8$), ces 64 devenant un revenu dépensé pour 51,2 ($64 \times 0,8$) etc. au fil des étapes jusqu'à ce que ce revenu supplémentaire devienne négligeable. La formule qui donne le multiplicateur est a (le premier terme de la progression, ici 100) /

par 1-0,8 soit 100 / 20, donc un coefficient multiplicateur de 5. [↔]

11. - Le vocabulaire des économistes classiques et de Marx avait au moins l'avantage d'être matérialiste en parlant d'activité productive et d'activité improductive, même si cela ne nous sert pas à grand pour comprendre la révolution du capital aujourd'hui, [NDLR].[↔]